

**MUNICIPALITÉ DE  
FRANQUELIN COMTÉ DE  
SAGUENAY PROVINCE DE  
QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **17-11-2014**, 19hr00, au complexe municipal (2<sup>ème</sup> étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Madame Lise Grenier, maire suppléant.

**Sont aussi présents :**

<b>Bureau</b>	<b>Pierre</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège#01</b>
<b>Desjardins</b>	<b>Johanne</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège#02</b>
<b>Légaré</b>	<b>Richard</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Moreau</b>	<b>Nicole</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, Directrice générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente.**

**Monsieur Michel Lévesque, maire, s'est joint à la séance à 19h20.**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame Lise Grenier, maire suppléant, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2014-137**

### **2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que:  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-138**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :  
Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2014, soit et est adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-139**

### **4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2014-11**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2014-11

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-140**

### **5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3634 à 3678 et les déboursés directs de septembre 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion

### **7. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun règlement à adopté

### **8. TAXES À RECEVOIR AU 17-11-2014**

Arrérages 15 910\$ Courant 33 986\$ Non échue : 0\$ Total de 49 896 \$

### **9. SUIVI DES DOSSIERS –INFORMATIONS**

### **10. AFFAIRES NOUVELLES**

**Rés : 2014-141**

#### **a. Appui CLD**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que:

**CONSIDÉRANT** l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

- CONSIDÉRANT** que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de son milieu;
- CONSIDÉRANT** que les 120 CLD répondent en moyenne annuellement à 30 000 demandes d'entrepreneurs dont 80 % en accompagnement technique;
- CONSIDÉRANT** que chaque dollar investi par un CLD dans une entreprise génère dix dollars d'investissement;
- CONSIDÉRANT** que le CLD est un partenaire majeur, puisqu'il favorise le développement, le maintien et la croissance des entreprises, sans oublier la création et la consolidation de centaines d'emplois;
- CONSIDÉRANT** que le CLD est un partenaire essentiel pour le développement de notre municipalité;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale qui laissera à la discrétion de chaque MRC le choix de maintenir ou non son CLD;
- CONSIDÉRANT** que cette décision aura des répercussions sur la qualité des services aux entrepreneurs de ma région et un impact sur le développement économique de mon territoire;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé que le gouvernement :
- RÉAFFIRME** le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;
- MAINTIENNE** le financement du CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offert par une équipe de bénévoles et de professionnels compétents
- QUE LE TOUT** soit fait sans que les Municipalités aient à défrayer de coûts supplémentaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-142**

**b. Frais de déplacement de la Directrice-Générale**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que:

Les frais de déplacements de la Directrice Générale le 27 octobre 2014 concernant l'émission d'un appel offre sur le SEAO, ainsi que le 29 octobre 2014, pour signature au bureau du notaire concernant l'acquisition de la propriété sise au 10 des Trembles, soient et sont accordés.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés :2014-143**

**c. Refinancement emprunt-incendie**

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

**QUE** la Municipalité de Franquelin accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de Baie-Comeau pour son emprunt par billets en date du 26 novembre 2014 au montant de 101 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-128. Ce billet est émis au prix de 100,00000\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9 000 \$	2.86000 %	26 novembre 2015
9 200 \$	2.86000 %	26 novembre 2016
9 500 \$	2.86000 %	26 novembre 2017
9 700 \$	2.86000 %	26 novembre 2018
63 900 \$	2.86000 %	26 novembre 2019

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**Adoptée à l'unanimité**

**d. Refinancement emprunt-incendie**

**ATTENDU QUE**, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Franquelin souhaite emprunter par billet un montant total de 101 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2009-128	101 300 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 101 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-128 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

**QUE** les billets soient datés du 26 novembre 2014;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	9 000 \$
2016	9 200 \$
2017	9 500 \$
2018	9 700 \$
2019	9 900 \$(à payer en 2019)
2019	54 000 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Franquelin émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2009-128, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité**

**e. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités**

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que:

Le conseil Municipal de la Municipalité de Franquelin renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités.

**Adoptée à l'unanimité**

**f. Association Touristique Régionale**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que:

Les propositions suivantes de l'Association touristique Régionale soient et sont acceptées :

Coût	Produit
462, 00 \$	<b>Adhésion à tourisme Côte-Nord permettant des avantages à la municipalité de Franquelin</b>
2	❖ Inscription dans le guide touristique officiel et sur le site Internet cotenord-manicouagan.com;
2	❖ Acheminement du guide touristique à tous les touristes et dans tous les foyers de la Cote-Nord;
0	❖ Information de votre municipalité aux touristes dans le Réseau d'accueil Manicouagan (RAM) ;
,	❖ Abonnement à l'info lettre, information d'actualité envoyée une fois par mois;
0	❖ Occasion de participer aux campagnes promotionnelles et publicitaires;
0	❖ Accès à un service de graphisme pour la conception de vos publicités dans nos campagnes;
\$	❖ Occasion de recevoir des médias lors de tournées de presse;
L	❖ Occasion d'assister aux formations et conférences organisées par l'ATRM ;
a	❖ Accès à un service-conseil gratuit pour la mise en marché et développement de votre produit;
p	❖ Occasions de réseautage, maillages et partenariats d'affaires avec les intervenants du milieu ;
h	❖ Accès à de l'information sur des programmes d'aides et de financements disponibles.
o	

220, 00 \$	<b>La photo pub :</b> Représente l'achat d'un espace photographique lié à votre texte dans le guide touristique Côte-Nord. Voir exemple en pièce jointe. Puisqu'une image vaut mille mots, ce format permet d'attirer l'attention du lecteur, en plus de lui donner une idée du type d'expérience que vous offrez. Par votre image, vous lui faites ressentir le désir, le rêve et le besoin d'y être. Économique et populaire, il est accessible à tous!
------------	--

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-147**

**g. Soutien au projet de garderie scolaire de l'école Père-Duclos**

**ATTENDU QUE:** Par la résolution 2013-225 dûment adoptée le 09 septembre 2013 la Municipalité de Franquelin réitérait son appui financier à la garderie scolaire de l'école Père-Duclos, et ce, pour un montant de 5 000.00\$;

**ATTENDU QUE:** La Municipalité désire maintenir son implication dans le milieu scolaire;

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :

**EN CONSÉQUENCE:** La Municipalité confirme son engagement financier pour les années 2015-2016-2017 et 2018, à raison de 5 000.00\$ par année, en support à la garderie scolaire de l'école Père-Duclos;

**Adoptée à l'unanimité**

**11. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés : 2014-148**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h25.

\_\_\_\_\_  
Lise Grenier, Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Diane Cyr, Directrice générale/Secrétaire-Trésorière